



N° DE CIRCULAIRE IMPRIMERIE 00649

DU 30/09/2003

Objet : Opération main tendue
Réseaux : Tous
Niveaux et services : *Fondamental et maternel ordinaire*

CIRCULAIRE N° 172 DU 30 septembre 2003

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux Membres de l'Inspection de l'Enseignement fondamental de la Communauté française ;
- Aux Membres de l'Inspection de la Communauté française pour l'enseignement fondamental subventionné ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires organisées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires officielles subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;
- Aux Pouvoirs organisateurs et Directions des écoles maternelles, fondamentales et primaires ordinaires libres subventionnées par la Communauté et par leur intermédiaire aux Membres des équipes pédagogiques de ces écoles ;

Pour information :

- Aux organisations syndicales représentant le personnel enseignant ;
- Aux associations de parents ;
- Aux Centres psycho-médico-sociaux organisés ou subventionnés par la Communauté française

Autorités : Ministre de l'Enfance
Signataire(s) : Jean-Marc NOLLET
Gestionnaires : Cabinet du Ministre de l'Enfance – Cellule « Enseignement »

Mots-clés :
Duplicata : 02 -213 59 11
www.agers.cfwb.be



Bruxelles, le 30 septembre 2003

CIRCULAIRE n°172

Objet : Opération main tendue

Mesdames, Messieurs,

Cette année encore, Amnesty International propose dans l'enseignement primaire la participation à son opération « Main tendue ». La thématique à laquelle cette organisation non gouvernementale invite les enseignants et leurs élèves à réfléchir est celle du droit des enfants handicapés.

Je vous invite dès lors à prendre connaissance des documents ci-joints qui présentent l'opération et suggèrent des pistes d'exploitation pédagogique, notamment par le biais du conte « L'enfant aux deux yeux ».

Par ailleurs, Amnesty International vous invite à participer, avec vos élèves, à sa campagne « Bougies ».

Je vous remercie d'ores et déjà pour l'accueil que vous voudrez bien réserver à ces intéressantes propositions.

Le Ministre de l'Enfance
chargé de l'Enseignement fondamental,

Jean-Marc NOLLET

LA CONVENTION DES DROITS DE L'ENFANT

Art 1 : Définition de l'enfant

Art 2 : Tu as droit à la non-discrimination

Art 3 : Tu as droit au bien-être

Art 4 : Tu as droit à l'exercice de tes droits

Art 5 : Tu as droit au développement de tes capacités

Art 6 : Tu as droit à la vie et au développement

Art 7 : Tu as droit à un nom, une nationalité

Art 8 : Tu as droit à la protection de ton identité

Art 9 : Tu as le droit de vivre avec tes parents

Art 10 : Tu as droit retrouver ta famille

Art 11 : Tu as droit à la liberté de déplacement

Art 12 : Tu as droit à la liberté d'opinion

Art 13 : Tu as droit à la liberté d'expression

Art 14 : Tu as droit à la liberté de pensée, conscience et de religion

Art 15 : Tu as droit à la liberté d'association

Art 16 : Tu as droit à la protection de ta vie privée

Art 17 : Tu as droit à l'information

Art 18 : Les responsabilités de tes parents

Art 19 : Tu as le droit d'être protégé contre les mauvais traitements

Art 20 : Tu as droit à une protection, même si tu n'as pas de famille

Art 21 : Tu as droit à l'adoption

Art 22 : Les droits de l'enfant réfugié

Art 23 : Les droits de l'enfant

handicap

Art 24 : Tu as droit à la santé et aux services médicaux

Art 25 : Tu as droit à la révision de ton placement

Art 26 : Tu as droit à la sécurité sociale

Art 27 : Tu as droit à un niveau de vie décent

Art 28 : Tu as droit à l'éducation

Art 29 : Les objectifs de ton éducation

Art 30 : Les droits des enfants de minorités ou de populations autochtones

Art 31 : Tu as droit aux loisirs

Art 32 : Tu as droit à la protection contre l'exploitation

Art 33 : Tu as droit à la protection contre la drogue

Art 34 : Tu as droit à la protection contre l'exploitation sexuelle

Art 35 : Tu as droit à la protection contre la vente

Art 36 : Tu as droit à la protection contre les autres formes d'exploitation

Art 37 : Tu as droit à la protection contre la torture et la privation de liberté

Art 38 : Tu as droit à la protection en cas de conflit armé

Art 39 : Tu as droit à la réadaptation et à la réinsertion

Art 40 : La justice et les droits des mineurs

Art 41 : Tu as droit à la protection la plus favorable

Art 42 : La diffusion de tes droits



Nous ne détaillons que l'article 23, qui nous intéresse plus particulièrement dans le cadre de ce dossier :

ARTICLE 23 : LES DROITS DE L'ENFANT HANDICAPÉ

- 1) Si tu es handicapé mentalement ou physiquement, tu as le droit de mener une vie décente (la meilleure possible) dans la dignité pour parvenir à un maximum d'autonomie (disposer librement de toi). Tu dois pouvoir participer à la vie de la collectivité (déplacement sans problème par exemple).
- 2) Les États doivent te reconnaître le droit de bénéficier de soins médicaux. Si nécessaire, une aide supplémentaire sera accordée à tes parents.
- 3) Cette aide sera, si nécessaire, gratuite afin de t'assurer le droit à l'éducation, la formation, la santé, la rééducation, l'emploi, aux loisirs, à l'intégration sociale (ne pas rester isolé), ainsi qu'à l'épanouissement personnel (être mieux mentalement).





OPERATION main tendue

Campagne Bougies 2003

 Amnesty International

Introduction

Comme d'habitude en cette période de l'année, Amnesty propose aux écoles primaires de participer à la vente des bougies, tout en réfléchissant à un thème lié aux droits humains. Cette année, nous voulons mettre en avant la question du droit à la différence, et plus précisément celle des enfants handicapés. Pour illustrer ce problème, nous avons choisi de vous parler des enfants handicapés en Russie, où leur situation est vraiment préoccupante.

Ce petit dossier contient aussi un conte à exploiter en classe : « L'enfant aux deux yeux ». Il vous permettra de faire vivre vos élèves une situation de rejet, tout en les aidant à trouver une solution. Nous espérons que toutes ces idées d'action rencontreront beaucoup de succès auprès de vos élèves et de l'ensemble des membres de votre communauté éducative (direction, enseignants, parents...).

Pour commander les bougies et le matériel « opération courage », merci de nous renvoyer le plus vite possible le bon de participation ci-joint.

LA SITUATION DES ENFANTS HANDICAPÉS MENTAUX EN RUSSIE

En Russie, la grande majorité des enfants handicapés se trouve dans des institutions de l'État. Il s'agit en fait d'établissements où les enfants sont placés un peu comme on range dans un tiroir un objet dont on ne se sert plus. 29 000 enfants, répartis dans 155 internats, passent leurs journées à tourner en rond, la plupart du temps sans soins médicaux ni occupations adaptées à leur âge. Souvent, leurs parents ont signé un document dans lequel ils abandonnent leurs droits parentaux, ce qui veut dire que ces enfants n'ont plus personne sur qui compter.

À l'âge de 4 ans, les enfants sont soumis à un nouveau examen par une commission de médecins et d'éducateurs qui les trouvent bien souvent « inaptes à l'école ». Ils resteront donc dans une institution pour le reste de la vie, parce qu'il n'y a pas de conditions pour réviser cette décision.

En Russie, les enfants handicapés mentaux sont souvent traités de façon cruelle et inhumaine. Nombre

d'entre eux sont continuellement recroquevillés dans leur lit. Etant considérés comme « inaptes à l'école », personne n'encourage leur développement. Les médecins qui travaillent dans les internats utilisent les termes « imbécillité » et « idiotie » pour les désigner. Ces termes n'existent pourtant pas dans la Classification internationale des maladies établie par l'Organisation mondiale pour la santé. Amnesty International pense que ces traitements prouvent qu'il n'y a pas de respect pour les droits des enfants handicapés en Russie.

COMMENT REAGIR ?

Cette année a été déclarée « année européenne de la personne handicapée ». Nous savons que beaucoup d'attention sera portée cette occasion au sort des enfants handicapés en Europe. C'est donc le bon moment de faire part au Président russe de nos inquiétudes et de l'encourager à améliorer la situation des quelque 29 000 enfants qui croupissent dans les institutions de l'État. À la page suivante, un modèle de lettre que vous pouvez recopier en classe et envoyer au Président Poutine.



modèle de lettre

Président Vladimir Poutine
Kremlin
103132 Moscou,
Fédération de RUSSIE

Monsieur le Président Poutine,

Nous sommes des élèves de (classe et âge) en Belgique. Nous avons été très tristes en apprenant le sort des enfants handicapés placés dans les institutions de l'Etat.

Nous pensons que chaque enfant doit avoir la possibilité d'apprendre et de jouer, afin de développer toutes ses qualités potentielles. Nous vous prions de faire en sorte que tous les enfants placés dans des internats dans votre pays, y compris les handicapés mentaux, aient une vraie possibilité de jouer et d'apprendre.

C'est le devoir de votre gouvernement d'assurer la dignité de tous les enfants russes, de promouvoir leur autonomie et de faciliter leur intégration dans la société.

S'il vous plaît, veuillez aider à faire respecter les droits de ces enfants.

Les élèves de l'école :

Classe :

Adresse :

Signatures :

L'ENFANT AUX deux yeux

UN **CONTE** POUR
ABORDER AVEC
VOS ELEVES LE
DROIT DES
ENFANTS
HANDICAPES

Objectif : Ce petit conte donne aux enfants une image positive de la «différence».

Éléments retenir : Les handicapés ont le droit d'être traités de la même manière que n'importe quelle autre personne.

Ce dont vous avez besoin : La Version Simplifiée de la Convention relative aux Droits de l'Enfant (voir dernière page).

Temps : Environ une heure.

Comment s'y prendre : Raconter aux enfants le conte ci-dessous. Puis poser les questions qui suivent.

«LOIN, loin dans l'espace, il y avait une planète semblable à la Terre. Les gens qui vivaient sur cette planète étaient semblables à nous l'exception d'une chose, ils avaient seulement un œil. Mais c'est un œil très spécial. Avec le seul œil, ils pouvaient voir dans le noir. Ils pouvaient voir loin, très loin, et ils pouvaient voir directement à travers les murs. Les femmes qui vivaient sur cette planète avaient des enfants tout comme sur la Terre. Un jour un enfant étrange naquit. Il avait deux yeux ! Sa mère et son père étaient très bouleversés.

Le garçon était un enfant heureux. Ses parents l'aimaient et aimaient prendre soin de lui, mais ils se faisaient des soucis pour la singularité de l'enfant. Ils l'emmenèrent en consultations chez beaucoup de médecins. Les médecins ont secouru la tante en disant : «Il n'y a rien à faire».

Comme l'enfant grandissait, il avait de plus en plus de problèmes. Parce qu'il ne pouvait pas voir dans le noir, il devait transporter une lampe. Quand il allait à l'école, il ne pouvait pas lire aussi bien que les autres enfants. Ses professeurs devaient lui apporter une aide supplémentaire. Il ne pouvait rien

QUESTIONS :

- Que pensez-vous du fait d'avoir deux yeux sur une planète de cyclopes ?
- Selon vous, quelles sont les difficultés que le garçon aux deux yeux rencontre ?
- Pourquoi ?
- Quelles autres différences les gens ont-ils entre eux ?
- Voudriez-vous être « différent » si vous viviez en dehors de la Terre ? Pourquoi ?
- Comment voudriez-vous être traité si vous étiez « différent » ?

voir une longue distance, aussi devait-il avoir un télescope spécial. Il pouvait alors voir les autres planètes, comme tous les autres. Quelquefois, quand il rentrait pieds nus à la maison venant de l'école, il se sentait très seul. « Les autres enfants voient des choses que je ne peux pas voir », pensait-il. Je dois être capable de voir des choses qu'ils ne voient pas ».

Et un jour de grande joie, il découvrit qu'il pouvait voir quelque chose que personne d'autre ne pouvait voir. Il ne pouvait pas voir en noir et blanc comme tous les autres. Il dit ses parents comment il voyait les choses. Il emmena ses parents dehors et leur raconta sa découverte sensationnelle. Ils étaient émerveillés !

Ses amis étaient également émerveillés. Il leur raconta des histoires merveilleuses. Il utilisa des mots qu'ils n'avaient jamais entendus auparavant... tels que « rouge » et « jaune »... et « orange ». Il parla des arbres verts et des fleurs pourpres. Tout le monde voulait savoir comment il pouvait voir ces choses. Il raconta des histoires merveilleuses au

sujet des hautes mers bleues et des vagues blanches.

Les enfants aimaient écouter ses contes proposés d'effrayants dragons. Ils avaient le souffle coupé lorsqu'il découvrait leur peau, leurs yeux et leur souffle embrasé.

Un jour, il a rencontré une jeune fille. Ils se sont aimés. Elle ne s'est pas préoccupée du fait qu'il ait deux yeux.



Et puis il a trouvé qu'il ne devrait pas s'en inquiéter non plus. Il est devenu très célèbre. Les gens venaient de toute la planète pour l'entendre parler. Finalement ils ont eu un fils. L'enfant était exactement comme les autres enfants de la planète. Il avait seulement un œil.»

AUTRES PISTES PÉDAGOGIQUES :

Voir l'Article 23 de la Version Simplifiée de la Convention relative aux Droits de l'Enfant. De quelle sorte de « soins spéciaux » les enfants handicapés ont-ils besoin ? S'il y avait un enfant handicapé dans votre groupe, que feriez-vous pour l'aider ?

- Demander au groupe d'imaginer qu'il se dirige vers un pays de cyclope.
- Demander d'adresser une lettre à leurs nouveaux amis pour leur dire la façon dont les gens ayant deux yeux veulent être traités.
- Demander au groupe de créer une histoire d'un autre

genre. Par exemple sous forme de pièce de théâtre ou de peinture.

- Comme projet, les enfants pourraient étudier un handicap particulier, afin de mieux apprendre la façon dont les gens qui souffrent de ce handicap vivent, ce qu'ils peuvent faire et ce qu'ils ne peuvent pas faire, le matériel spécial ou l'aide dont ils ont besoin (le cas échéant). C'est une excellente opportunité pour les enfants de rencontrer les personnes handicapées et de mettre en cause les préjugés qu'ils devraient avoir concernant l'infirmité.